

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 49-2018

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	03/10/2018
Présents	13
Absents	10
Procurations	2
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du trois octobre deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **neuf octobre deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à Pierre GARCIA, PEISER Jean-Luc à Jean SAINT MARTIN.

Absents : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subventions Etat au titre de la DETR 2019 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et Conseil Départemental au titre du FDAL 2019

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les dossiers qui seront présentés aux services de l'Etat pour une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2019 et au Conseil Départemental dans le cadre du FDAL concernent :

- **Ordre de priorité 1 : Restaurant scolaire - construction extension**

Les évolutions règlementaires en matière d'accessibilité, le respect de la chaîne alimentaire, ont conduit la commune à engager une réflexion sur l'agrandissement du restaurant scolaire construit en 1996.

Il devient nécessaire d'engager des travaux de mise aux normes pour accueillir les élèves et de construire une extension afin d'aménager différemment les locaux et d'améliorer ainsi la fonctionnalité du bâtiment à destination du personnel.

Actuellement, un espace exigü de 6 m² fait office de bureau de direction et ne permet pas au chef de service d'effectuer ses tâches administratives dans de bonnes conditions.

En outre, le personnel ne dispose pas de douches ni de vestiaires, obligatoires dans le cadre de leurs missions qui imposent de se changer avant et après le service.

Une pièce supplémentaire doit également être créée pour le stockage des produits secs.

Ordre de priorité n° 1		
Construction extension restaurant scolaire	HT	TTC
Montant des travaux	105 800,00	126 960,00
Demande DETR 2019 : 50 % du total HT	52 900,00	52 900,00
Demande FDAL 2019 : 30 % du total HT	31 740,00	31 740,00
Solde à payer par la commune sur le TTC	33,33%	42 320,00

REÇU EN PREFECTURE

le 16/10/2018

Application agréée E-legalite.com

- **Ordre de priorité 2 : Église de Saint-Aulin – travaux de restauration**

Les désordres constatés sur l'église de Saint-Aulin ont nécessité l'établissement d'un diagnostic par une entreprise spécialisée afin d'identifier avec précision les différentes pathologies et moyens d'actions à mettre en œuvre.

Il s'avère que le pignon Est de l'église présente des pathologies importantes. Fissures, départ de matériaux, déversement sont à signaler sur les maçonneries.

Le contrôle amiante a été réalisé et la déclaration préalable a reçu un avis favorable du service instructeur.

Des travaux de maçonnerie sont à engager le plus rapidement possible afin de consolider l'édifice.

Après consultation d'entreprises spécialisées sur ce type d'opération le montant des travaux est estimé à 55 600 € HT.

Ordre de priorité n° 2		
Église Saint-Aulin	HT	TTC
Montant des travaux	55 600,00	66 154,53 *
Demande DETR 2019 : 25 % du total HT	13 900,00	
Demande FDAL 2019 : 30 % du total HT	16 680,00	
Total subventions	30 580,00	30 580,00
Solde commune à payer sur le TTC	53,77%	35 574,53

* TTC : 2832,77 € à 0 % de TVA et 52 768,13 € à 20 % de TVA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** Madame le Maire a sollicité une subvention de l'État au titre de la DETR 2019 et du Conseil Départemental de l'Ariège dans le cadre du FDAL 2019 pour le financement de l'extension du restaurant scolaire et les travaux de consolidation de l'église de Saint Aulin, selon les tableaux ci-dessus ;
- **Dit** que ces dépenses sont inscrites au budget,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 16/10/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-009-210901948-20181009-49D2018-DE